

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le quatorze décembre à 20 h 30 , le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 8 Décembre 2010, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Mme DUGUET, Mme JULIEN-RIVE, M. BOUCHER, M. HUMBERT

Absents : Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à Mme JULIEN-RIVE
M. LANGLOIS qui a donné pouvoir à M. MENUCELLI
Melle MAUNOURY

Mme ZUKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture des comptes rendus précédents.

Il est précisé que le chemin devant être nettoyé par le Centre Educatif Fermé du Domaine du Repaire à Moissannes est situé vers Puy la Rivière entre La Combe et Champnétery.

Il est également précisé que la location de la salle municipale se fera sans dépôt de matériel lors de l'utilisation dans le cadre d'activités régulières.

On passe à l'ordre du jour.

1. COLUMBARIUM – Aménagements complémentaires

Délib.n°40/2010

Mme THIERIOT rappelle que des aménagements complémentaires sont nécessaires au Columbarium. Seule la société GRANIMOND a répondu à la demande pour une stèle rocher en granit gris, une tonne de galets en marbre blanc, une plaque vierge pour inscriptions noir afrique polie et 5 plaques signalétiques pour la somme de 2237,69 € HT soit 2 676,28 € TTC. Les employés communaux assureront la pose de ce matériel ainsi que la fourniture d'un banc en granit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, retient la proposition de la société GRANIMOND et charge M. Le Maire de réaliser cette commande qui sera budgétisée en investissement (art.2313-P0086).

2. Location de la salle municipale

Délib.n°41/2010

M. le Maire fait part d'une demande de location de la salle municipale (ex.restaurant scolaire) par un propriétaire de la commune non résident. Il propose que le tarif appliqué aux habitants de la Commune soit étendu aux propriétaires (30 € pour la salle seule et 80 € pour la salle et la cuisine). De plus il rappelle qu'il est impératif qu'un adulte référent responsable soit présent durant la durée de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge M. le Maire de l'appliquer.

3. Urbanisme - Demandes d'extensions électrique et d'eau potable

Délib.n°42/2010

M. le Maire fait part de demandes de certificats d'urbanisme opérationnel qui entraînent des extensions de réseaux électrique et d'eau potable pour rendre les terrains constructibles avec une participation communale non négligeable. Il propose de limiter la distance réalisable par la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide de limiter la distance de raccordement en limite de propriété à 100 m pour l'eau et l'électricité et dit que les travaux ne seront réalisés qu'à l'obtention d'un permis de construire.

4. Travaux supplémentaires peinture future mairie

Délib.n°43/2010

Suite à la proposition de Mme ZUKOWSKI, un devis supplémentaire a été demandé à la SARL GUYONNAUD pour la réalisation d'un panneau d'affichage en peinture magnétique pour la future salle de Mairie. Il s'élève à 147,44 € HT soit 176,34 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ces travaux supplémentaires qui seront budgétisés en investissement (art.2313-P0085) et charge M. le Maire de leur réalisation.

5. Travaux Chaudière - Facture TRMC en investissement

Délib.n°44/2010

M. le Maire fait part de la facture de TRMC n°72466 du 31/10/2010 qui concernant 6T46 d'alluvionnaire ayant servi à la fabrication du silo de la chaufferie qui a été payé en fonctionnement par le mandat 264.

Il propose que cette facture de 201,26 € TTC soit réimputé en investissement à l'article 2315 Opération P0084 (Chaudière plaquettes bois bâtiments communaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette réimputation et charge M. le Maire de sa réalisation.

6. 2^{ème} et 3^{ème} tranches enfouissement réseaux du Bourg

Conjointement avec le SEHV une étude a été menée pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique en 2 tranches de 500 m jusqu'à la place de l'Eglise qui serait mise en lumière. La réfection conjointe en régie des canalisations d'eau serait possible. Le Conseil Municipal devra se prononcer début 2011 sur l'engagement de ces travaux.

7. TNT

La fin de la diffusion télévisuelle analogique en Limousin aura lieu le 29 mars 2011 seule la Télévision Numérique Terrestre sera diffusée. Il existe des aides matérielles et techniques pour s'équiper.

8. Adhésion à l'Union Régionale des Communes Forestières Auvergne Limousin et à l'Association Limousine de Certification Forestière

Délib.n°45/2010

M. le Maire fait part de l'intérêt d'adhérer à l'Union Régionale des Communes Forestières Auvergne Limousin et à l'Association Limousine de Certification Forestière, organismes qui défendent une gestion multifonctionnelle et durable de la Forêt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ces adhésions à compter de 2011.

9. Le repas des aînés aura lieu le dimanche 30 janvier.

10. La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 15 janvier à 17 h.

11. Par delà les Frontières organise un après midi jeux le dimanche 16 janvier ouvert à tous.

12. Un goûter de Noël animé sera offert aux enfants présents sur la commune le lundi 20 décembre.

13. Dans le cadre du festival Coquelicontes une ballade contée pourrait débiter à Cheissoux pour finir à Bujaleuf.

14. Mme THIERIOT informe l'assemblée que le CLIC est dissoud et que la référente qui gérait l'APAH a intégré le personnel du Conseil Général.

15. M. BOUCHER, qui a assisté à la dernière commission mixte du *Parc Naturel de Millevaches*, informe l'assemblée que le Conseil Général de la Haute-Vienne envisage de se retirer financièrement du Parc.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h .